L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 23 SEPTEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

ON demande un associé pour un barber shop bien situé ayant bonne clientèle. S'adresser au journal, M. J. P. 23 sept—3f

DEMANDE—Domestique qui fasse cuisine et ménage, avec recommandations 44 rue Bon non 23 sept—2f

A LOUER.

A LOUER—Une résidence avec jardin et fenêtre, 464 rue Dauphine. S'adresser 309 rue Dauphine. 11 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. J. Weinfurter vs Edmond J. Jathe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 22,305.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Parris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon magasin, 152 rue Cayetty, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 27 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

16 sept—16 22 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,759—Division C—Attendu que John Andrew Duffy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Duffy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23sept—23 27—1 oct

Succession de A. M. Buchoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,774—Division B. Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. M. Buchoin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 sept—22 27—1er oct

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36 705—Division C. Attendu que Jeanne Bellocq, veuve de Jean Larrieu, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Larrieu décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 sept—22 24 30

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Bachmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Jean Baptiste Bellocq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession d'Ernest Sabourin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34,805—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Huang, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 sept—17 21 25

Succession de Patrick Scally.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35 597—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Scally, Jr., et Dennis Scally, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16sept—16 20 24

Succession de Joseph M. Lawler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,714—Division A—Attendu que John R. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. Lawler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 20 24

Succession de Caroline Just, femme de Rudolph Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36 708—Division D—Attendu que Rudolph Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Caroline Just, femme de R. Muller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 17 23

AVIS AUX CREANCIERS

Gilbert M. Green vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,734—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Bachmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

George F. Schroder vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,396—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George F. Schroder, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Fannie F. Morton, femme de Fred Bole.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Ernest Schoen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,805—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Huang, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 sept—17 21 25

Succession de Patrick Scally.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35 597—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Scally, Jr., et Dennis Scally, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16sept—16 20 24

Succession de Joseph M. Lawler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,714—Division A—Attendu que John R. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. Lawler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 17 23

AVIS AUX CREANCIERS

Gilbert M. Green vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,734—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Bachmann, administrateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

George F. Schroder vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,396—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Leonce Fabisinski, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Fannie F. Morton, femme de Fred Bole.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession d'Ernest Sabourin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,805—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Huang, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 sept—17 21 25

Succession de Patrick Scally.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35 597—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Scally, Jr., et Dennis Scally, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16sept—16 20 24

Succession de Joseph M. Lawler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,714—Division A—Attendu que John R. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. Lawler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 17 23

AVIS AUX CREANCIERS

Gilbert M. Green vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,734—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Leonce Fabisinski, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 sept—22 27—oct 1

Many Persons are broken down from overwork or household cares.

Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and expels malaria. Get the genuine.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de 1er District pour la paroisse d'Orléans—Jeudi, le 22ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, savoir :

Interdiction de Isaac Godéphin Leach—No 3926—Division "B".

La loi et les faits ignorés étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision sortie de la Cour rendue et enregistrée ce jour; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire dûe étant et définitivement Isaac Godéphin Leach fût déclaré en l'état habituel d'imbécilité et d'insanité, et agissant l'esprit dérangé et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens et de dépenser son revenu; et qu'une réunion de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Freret, ne sûre, de trois membres au moins pour non-complétant pour agir et être nommée sous un curateur à l'interdit dans cette affaire. Isaac Godéphin Leach; dite réunion de famille devant être composée des personnes ci après nommées seule et parente de l'interdit Isaac Godéphin Leach, à savoir : E. H. May, John F. Foster, Wm Kerlec, A. Casanova, Joseph D. Veyler, Charles Ludwig et J. Ar W. Le ch. Les dites fins seront concernés par la soussignée Le Finandit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.

Jugement signé le 26 mai 1892.

(Signé) FERD. D. KING, Juge.

Ma soussignée de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce Deux jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, Dix-huit cent quatre-vingt-douze.

EUG. D'HÉZÉE, Deputy Greffier.

(jul—3f en 20)

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 SEPTEMBRE—CLASSE No 225

Tirage de 4 heures P. M.

9	13	33	18	72	42	66	1	59	7	27

4 —

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour ouvrable dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 22 septembre 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUMPANIA,
EDGAR PILIÉ, Pro tem.
Commissaires.

Les gagnants dans tirages quotidiens peuvent voir vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages à numérotés simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Recommandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, annoncés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par ses présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses ordres sont sous la direction et sous la surveillance de la Banque Nationale.

GRAND LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de	20,000,		20,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
25 Lots de	300,		7,500
100 Lots de	200,		20,000
200 Lots de	100		20,000
200 Lots de	60,		18,000
500 Lots de	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit		$10,000
100 Lots de	60,		6,000
100 Lots de	40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	20, soit		$19,980
999 Lots de	20,		19,980
3,434 Lots se montant à			$263,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers (ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous prélèverons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mille à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer les lotes de lots.

Les lotes officielles des lots seront envoyées sur demande à nos agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sous toute réserve.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot si de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que c'est bien le son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gentlemen G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant seul la garantie de quatre Banques Nationales, pour l'entière de leurs Prédécesseurs, de payer à importe quel lot présentés à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs revoient d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne pas tomber en imitant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres qu'ils voudront le chemin de lot malheur.

Adresse et réponses de plusieurs lots spéciales.

Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

72 ..... CHARTRES 74

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

72 ..... CHARTRES 74

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

72 ..... CHARTRES 74

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de carosserie, cordillerie, voitures, chevaux, meubles de bureau, ameublement de salon, coffre-fort, etc.

Interdiction de Thos. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,418.—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 septembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de bureau, 2 coffres-forts, un ameublement de salon, un lot de vitrines, cercueils métalliques, un fort lot de cercueils, etc., le tout d'après un inventaire.

Au local, No 273 rue des Magnolias, à 10:30 heures A. M.

Un wagon pour délivrer les cercueils, 2 wagonnettes, 6 voitures.

Un corbillard noir, un vieux buggy, une paire de harnais.

Une paire de chevaux noirs.

Une paire de chevaux gris.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—21 22 23 29—3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de Meubles de bureaux, etc., Coffre-fort, Tables pour coton et Cotton Pickings, etc.

Succession de John V. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,479.—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 sept. 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 30 septembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 218 rue Gravier—

Un lot de meubles de valeur pour bureaux, installations, etc., lucrant bureaux, bibliothèque, coffre-fort, pendule, divans, etc.

Aussi un fort lot de "Tables pour coton".

Et 10 Balles de Cotton Pickings (dont les échantillons seront exhibés).

Le tout d'après un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 sept—20 23 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gaughan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,428.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCRE DI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2ième District de cette ville, carré d'Ulet 455 ancienne, et Ulet No 75, borné par les rues Berlin, Dryades et Jackson, mesurant 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après une mesure faite le 7ème jour de mai 1866, par J. A. D'Hémecourt, ingénieur, et sous la date du 10 janvier 1867, enregistrée à un acte de vente passé par-devant H. P. Upton, notaire, le 22 janvier 1891, les dits terrains Nos 19 et 20 mesurant chacun, d'après le plan en question, trente pieds de façade sur Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'Ulet que le premier précédent décrit et désigné sur le plan en question, trente pieds de façade rue Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'Ulet que le premier précédent décrit et désigné sur le plan en question, trente pieds de façade rue Dryades, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Tel que ledit terrain, avec toutes ses dépendances, appartenant à Louis Edward Gaughan, par achat fait à Mme Marie Louise Gaudin, suivant acte de vente passé par-devant Me Jules Duplantier, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1890, enregistré.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront en plus du prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 par cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente passé à la charge de l'acquéreur ou les acquéreurs.

Le lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCRE DI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2ième district de cette ville, carré d'Ulet 455 ancienne, et Ulet No 75, borné par les rues Berlin, Dryades et Jackson, mesurant 40 pieds de façade rue Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'Ulet que le premier précédent décrit et désigné sur le plan en question, trente pieds de façade rue Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'Ulet que le premier précédent décrit et désigné sur le plan en question, trente pieds de façade rue Dryades, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Tel que ledit terrain, avec toutes ses dépendances, appartenant à Louis Edward Gaughan, par achat fait à Mme Marie Louise Gaudin, suivant acte de vente passé par-devant Me Jules Duplantier, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1890, enregistré.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront en plus du prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 par cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente passé à la charge de l'acquéreur ou les acquéreurs.

Les dites propriétés susdénommées et décrites sont vendues en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

16 sept—16 22 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,759—Division C—Attendu que John Andrew Duffy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Duffy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23sept—23 27—1 oct

Succession de A. M. Buchoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,774—Division B. Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. M. Buchoin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Denis Bachoin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Anderas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Bachmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Bachmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Anderas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Bachmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Emma C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,583—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules A. Bachmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Leonce Fabisinski, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 sept—22 27—1er o 4

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,673—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Leonce Fabisinski, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Emma C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,583—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Leonce Fabisinski, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payables à vue les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

B. S. WALMSLEY, Pres.